

Grandes Cultures

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Bulletin Technique n° 35 du 22 octobre 2002 - 2 pages - Numéro ordre postal : 80

Colza

STADES : 4 à 10 feuilles, avec une majorité de parcelles à 6-8 feuilles.

Ravageurs

Pucerons

Les populations de pucerons continuent à progresser dans certaines parcelles non protégées, principalement dans l'Essonne. C'est le cas par exemple à :
- Abbeville la Rivière (91) avec 60% de pieds porteurs et 13 pucerons / pied contre 1 / pied la semaine dernière,
- Bullion (78) avec 25% de pieds porteurs (8 pucerons au lieu de moins de 1),
- Monnerville (91) avec 60% de pieds porteurs (7 pucerons au lieu de 1),
- Saint Vrain (91) avec 80% de pieds porteurs (23 pucerons au lieu de 2),
- Thoiry (78) avec 52% de pieds porteurs et 5 pucerons / plante,
- Maisse (91) avec 100% de pieds porteurs et toujours plus de 60 pucerons / pied.

Seules les parcelles qui n'auraient pas atteint le stade 6-8 feuilles, peuvent encore faire l'objet d'une protection si nécessaire. Au delà de ce stade, les nouvelles infestations présentent un moindre risque, et les infestations anciennes ont déjà excercé leur nuisibilité potentielle.

Altises

De nouvelles captures ont été enregistrées dans un peu plus d'une cuvette sur 3 avec de 1 à 4 altises, sauf à :
- Amponville (77) 8 altises (cumul = 44),
- Buchelay (78) 6 altises (les premières),
- Oinville sur Montcient (78) : 10 altises (cumul = 23).

Baris

Deux baris capturés à Jaulnes (77) sur l'ensemble du réseau de piégeage.

Charançon du bourgeon terminal

Les captures restent encore limitées, et concerne uniquement pour la semaine passée le sud Seine et Marne (Amponville, Egreville, Episy, Jaulnes), et poncuellement l'Essonne (Baulne, Monnerville). Les conditions actuelles sont peu favorables à l'activité de ce ravageur.

Maladies

Pour le phoma, des taches ont été observées dans différentes parcelles :
- sur BANJO à Bois herpin (91),
- sur CONSTANT à Marolles sur Seine (77),
- sur AVISO à Pécy (77), Saint Vrain (91),
- sur EXPLUS à Monnerville (91),
- sur POLLEN à Bullion (78), Ablis (78), Villeroy 77).

Il s'agit pour l'instant d'un nombre très limité de taches : 1 à 6 taches au total sur 20 pieds. Il ne faut pas confondre ces taches avc les symptômes de mildiou très fréquent dans la plupart des parcelles (taches avec bordure jaune, mycélium présent face inférieure de la feuille).

Au niveau des suivis de spores, des projections importantes sont relevées dans nos pièges, suite aux pluies de la semaine dernière.

Les conditions humides actuelles, et prévues à court terme, sont favorables aux attaques de phoma. Une protection fongicide peut être envisagée :

- sur les variétés sensibles (type EXTRA, PRONTO),

- sur des varitétés peu sensibles (type BANJO ou CANARY) en cas d'apparition importante de macules foliaires.

Les colzas les moins avancés sont plus exposés théoriquement.

L'efficacité moyenne d'un traitement d'automne est de 50% sur la nécrose au collet au printemps, ce qui permet de bien réduire la nuisibilité de la maladie, si elle s'exprime.

La dose de fongicide n'est pas essentielle, elle va seulement jouer sur la rémanence, sachant qu'on a actuellement des stades déjà avancés. L'an passé, les stades s'échelonnaient de 2 à 9 feuilles au moment du déclenchement du risque début octobre.

Produits utilisables : ERIA, PUNCH CS, YELLOW.



Colza
Début de risque phoma.

Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : J. BOULUD

Publication périodique
C.P.P.A.P
n°0904 B 00536
ISSN n°0767-5542

Tarifs :
Courrier 59,46 euros
Fax 68,6 euros

Des étoiles d'oïdium sont toujours observées dans quelques parcelles :
- sur AVISO à Saint Vrain (91), Plaisir (78), Pécy (77),
- sur EXPLUS à Monnerville (91),
- sur CANARY à Chaumes en Brie (77),
- sur POLLEN à Bullion (78),
- sur BANJO à Bois Herpin (91), Egreville (77),
- sur TWISTER aux Granges le Roi (91).

Réglementation

La distribution d'un certain nombre de spécialités est interdite depuis le 30 septembre 2002 (J.O. du 27/11/01). Il s'agit :
- **des produits contenant de l'atrazine, de la cyanazine ou de la simazine pour tous les** usages agricoles et non agricoles,
- **des produits contenant de l'amétryne pour** l'usage désherbage maïs,
- **des produits contenant de la terbutylazine** pour les usages désherbage arbres d'ornement, pommiers, poiriers, maïs, sorgho, parcs et jardins.

Une campagne de contrôle chez les distributeurs sera organisée prochainement, afin de s'assurer du respect de cette réglementation.